

Responsable: Olivier Hue

Bureau du registraire

Comité de programme de premier cycle - Podiatrie

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3788

www.uqtr.ca

Grade: Docteur en médecine podiatrique (D.P.M.)**Crédits: 195**

Présentation

En bref

Les places dans le programme sont réservées aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents, domiciliés au Québec.

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine podiatrique, conduisant au grade de D.P.M., est le premier du genre dans le système universitaire québécois et canadien ainsi que dans toute la francophonie. Il a été autorisé par le ministre de l'Éducation du Québec, M. Pierre Reid, en novembre 2003. L'UQTR se propose aussi de développer progressivement la recherche et la formation continue liées à cette discipline.

Le programme proposé se modèle largement sur les programmes américains en podiatrie et sur les standards d'agrément du Council on Podiatric Medical Education, tout en comportant certains ajustements qui reflètent le champ de compétence de la podiatrie au Québec. Il est d'une durée de 4 ans et se déroule sur 10 sessions, l'étudiant devant poursuivre sa formation clinique en juin de la troisième année et à l'été de la quatrième année. Il comporte 195 crédits, incluant une formation théorique de 1770 heures et une formation pratique de 2313 heures, pour un total de 4083 heures. Ce programme est contingenté à 25 places, compte tenu de la disponibilité des ressources.

Objectifs du programme

Le programme prépare l'étudiant à l'exercice autonome de la profession de podiatre, par la maîtrise progressive des compétences qui l'habilitent à poser tout acte ayant pour objet d'identifier, traiter et prévenir les affections locales des pieds qui ne sont pas des maladies du système.

Le programme permet à l'étudiant d'acquérir les compétences d'un professionnel de la santé de premier contact. À ce titre, le futur podiatre doit être en mesure de dépister les symptômes de diverses affections systémiques qui se manifestent en premier lieu au niveau du pied et, le cas échéant, à effectuer les consultations et les références appropriées.

L'étudiant apprend à intervenir auprès de patients aux divers âges de la vie et dans divers contextes : dans les industries, dans les sports et les activités physiques. Il est préparé à exercer dans les cliniques privées, dans les centres hospitaliers de soins de longue durée, dans les centres hospitaliers de courte durée et à domicile. Au terme de son programme, il est possible au diplômé de s'engager dans une des spécialités de la podiatrie telles que : la biomécanique, la chirurgie podiatrique, l'orthopédie podiatrique, la podiatrie sportive, la pédopodiatrie, la podogériatrie.

Tout au long de sa formation, l'étudiant apprend à justifier et à situer tous les actes professionnels qu'il pose, en considérant diverses dimensions telles que : la rigueur scientifique, l'efficacité et la qualité des traitements, la qualité de la relation thérapeutique, les responsabilités déontologiques et éthiques. Il développe ses capacités d'analyse, de synthèse et de discernement critique à l'intérieur de la pratique. Il apprend à communiquer de façon efficace avec ses patients, à s'engager socialement dans tous les aspects de sa profession, à collaborer avec les autres professionnels de la santé, à contribuer au développement des connaissances théoriques et cliniques par la recherche, à apprendre par lui-même avec un souci de mise à jour continue de ses compétences.

Le programme comporte l'acquisition de compétences de base dans les sciences biomédicales et des compétences spécialisées en podiatrie. La formation pratique occupe une large place dans le programme. Elle est réalisée dans divers lieux : en clinique podiatrique universitaire, dans des cliniques podiatriques privées, et, pendant quatre mois, à la Foot Clinics du New York College of Podiatric Medicine ainsi que dans ses centres hospitaliers et centres de santé affiliés. Une partie de la formation théorique en podiatrie est également réalisée avec la collaboration des professeurs de cet établissement.

Avenir: Carrière et débouchés

La profession de podiatre est en situation de pénurie. Celle-ci devrait se poursuivre pendant plusieurs années. Les podiatres formés à l'UQTR n'auront aucune difficulté à établir leur pratique professionnelle dans l'une ou l'autre région du Québec. Les conditions de travail et la rémunération de podiatres sont généralement considérées comme très avantageuses parmi les professions de la santé.

Le podiatre est le professionnel de la santé qui est responsable des soins et des traitements du pied. Il est habilité à déterminer, au moyen des examens cliniques et radiologiques, les diverses affections et pathologies relatives au pied, au niveau des systèmes musculo-squelettique, tégumentaire, dermatologique, vasculaire et neurologique.

Les compétences cliniques du podiatre sont importantes car il doit être en mesure de différencier une affection locale du pied d'une maladie systémique, de différencier donc les pathologies relevant des traitements podiatriques de celles relevant de la compétence du médecin. Elles lui permettent également de prévenir les complications des problèmes de santé du pied ou encore de dépister les symptômes des pathologies systémiques qui se manifestent au niveau du pied. Pour ce faire, le podiatre utilise la radiographie ainsi que divers types d'examens et d'analyses.

Pour traiter les affections des pieds, le podiatre utilise plusieurs modes thérapeutiques. Il peut recourir à la prescription et à l'administration de médicaments, notamment dans le cadre des anesthésies locales et pour soulager la douleur, ainsi qu'à l'exécution de chirurgies mineures. Il est également habilité à fabriquer, à transformer, à modifier ou à prescrire une orthèse podiatrique. Il peut, enfin, conseiller les personnes sur les soins à donner à leurs pieds de même que sur les mesures préventives et les mesures d'hygiène des pieds à adopter.

Les principaux problèmes de santé des pieds traités par le podiatre sont les suivants : ongles d'orteil incarnés et autres problèmes d'ongles d'orteil; infection du pied, incluant pieds d'athlète, autres infections fongiques et verrues; corne et callosités; blessure au pied (ligamentaire, musculaire, osseuse, articulaire); pieds plats; hallux valgus; ostéoarthrite des orteils; déformation des jointures d'orteil (orteil marteau, orteils manquants, etc.); exostose; neuropathologies du pied; pied-bot.

Compétences, exigences de formation

Le programme exige l'acquisition des compétences suivantes pour que l'étudiant puisse assumer les responsabilités professionnelles du podiatre :

- Établir une relation de confiance avec le patient et communiquer avec lui de façon efficace.
- Au moyen de l'anamnèse, de l'observation et des examens cliniques, savoir recueillir et consigner dans un dossier l'histoire médicale du patient ainsi que tous les renseignements sur son état de santé et sur la problématique pour laquelle il consulte.
- En se fondant sur les symptômes observés, déterminer de façon systématique le trouble qui affecte l'état de santé des pieds du patient et déterminer avec exactitude l'indication ou la non-indication des traitements requis par l'état du patient.
- Utiliser de façon judicieuse les examens radiologiques pour confirmer ou infirmer l'identification des pathologies.
- Collaborer avec les autres professionnels de la santé et, le cas échéant, référer un patient à un médecin ou à un spécialiste, pour confirmer un état pathologique ou encore pour une prise en charge du patient, lorsque ce dernier est affecté par une maladie systémique ou par un problème de santé qui ne relève pas de la compétence du podiatre.
- Planifier et informer le patient des traitements et des prescriptions requis pour soigner une ou plusieurs affections du pied.
- Appliquer des traitements qui impliquent le recours à des dispositifs de type biomécanique pour soigner les affections locales des pieds.
- Utiliser les techniques et procédures chirurgicales appropriées pour corriger les défauts du pied.
- Juger de la pertinence de prescrire ou d'administrer et savoir administrer les médicaments utilisés comme agents anesthésiques ou comme analgésiques pour les traitements et pour soulager les pathologies du pied.
- Enseigner au patient comment prévenir les affections du pied ainsi que les habitudes qui favorisent le maintien de la santé des pieds.
- Savoir utiliser de façon judicieuse des ressources humaines, physiques et financières permettant un fonctionnement efficace et efficient d'une clinique podiatrique.
- Maintenir à jour ses connaissances et ses habiletés et s'engager socialement dans tous les aspects de sa profession, notamment à contribuer au développement des connaissances théoriques et cliniques par la recherche, à apprendre par lui-même avec un souci

de mise à jour continue de ses compétences, à collaborer à la promotion de la profession et au bien-être de la communauté.

- Savoir justifier et situer tous les actes professionnels, en considérant diverses dimensions, telles que : la rigueur scientifique, l'efficacité et la qualité des traitements, la qualité de la relation thérapeutique, les responsabilités déontologiques et éthiques.

Atouts UQTR

Collaboration du New York College of Podiatric Medicine Pour amorcer l'implantation de l'enseignement de la podiatrie, l'UQTR a établi une entente de collaboration avec le New York College of Podiatric Medicine (NYCPM). Cet établissement universitaire réputé possède une longue tradition d'enseignement et de recherche en médecine podiatrice. En plus d'offrir des services de consultation pour l'implantation du programme, notamment au niveau du matériel pédagogique, les professeurs du NYCPM sont responsables de l'enseignement de neuf cours qui sont dispensés sur place à Trois-Rivières. Également, des activités de stage clinique pour les étudiants de l'UQTR sont prévues à la Foot Clinics of New York ainsi que dans les centres hospitaliers et dans les centres de soins de santé affiliés au NYCPM. L'enseignement des cours théoriques par les professeurs du NYCPM se déroule de la façon suivante. L'introduction du cours s'effectue au moyen du téléenseignement interactif où le professeur présente son plan de cours, le manuel ou les notes de cours qui serviront pour l'apprentissage et répond aux questions des étudiants. Par la suite, individuellement, chaque étudiant prend connaissance des notes selon les instructions transmises par le professeur. Ce dernier vient à Trois-Rivières pour des sessions intensives de quelques jours, qui ne dépassent pas quinze heures d'enseignement. Occasionnellement, il peut avoir recours au téléenseignement interactif. Si l'étudiant veut réécouter les explications du professeur, les enregistrements vidéo des cours sont disponibles dans le Centre d'apprentissage en podiatrie. Il sera possible pour les étudiants de communiquer avec leur professeur au moyen du courriel ou de forums de discussion. En ce qui concerne la formation clinique, les étudiants, par rotation en trois groupes de huit, se rendent et vivent à New York pendant quatre mois. Des appartements réservés servent à tour de rôle aux trois groupes qui y viennent pendant l'année. Pour la réalisation du stage de quatre mois à New York, il est de la responsabilité de l'étudiant de répondre aux exigences des lois américaines et des règlements du Collège de New York, notamment en ce qui concerne la possession d'un passeport valide et d'un visa de séjour pour étudiant, d'une déclaration de disponibilités financières suffisantes, d'une couverture personnelle d'assurance santé, d'un certificat médical satisfaisant, de la passation de tests ou de vaccinations particulières (tuberculose, hépatite, etc.). Connaissance de l'anglais Compte tenu de la collaboration du New York College of Podiatric Medicine (NYCPM), neuf (9) cours du programme, qui ont lieu à Trois-Rivières, et un stage d'une durée de quatre mois à New York se déroulent en anglais. L'étudiant sera invité, à la première session, à passer un test de ses compétences en anglais et se verra suggérer des outils d'apprentissage pour accroître sa maîtrise de l'anglais. Toutefois, les étudiants inscrits dans les cours enseignés par le NYCPM pourront, s'ils le souhaitent, remettre leurs travaux en français ou répondre en français aux questions d'examen.

L'Université prévoit mettre de l'avant un certain nombre de mesures qui faciliteront pour les étudiants le recours à l'anglais : - un glossaire des termes français et anglais propres à la médecine podiatrice; - la traduction en français des notes de cours; - l'enregistrement des cours sur vidéo pour consultation par les étudiants; - des ateliers d'anglais fonctionnel reliés directement à la communication clinique et scientifique en podiatrie. Statut immunitaire en regard des stages. Un mois avant de débiter les stages à la session d'été de la 3e année, l'étudiant doit déposer auprès du responsable du programme le formulaire (formulaire en ligne à venir). Ce formulaire dûment rempli doit avoir été complété au besoin et validé soit par un CLSC soit par le Service de santé de l'Université.

Particularités

Frais supplémentaires

Les étudiants devront assumer les coûts de logement et de séjour pendant le stage au NYCPM.

Des arrangements sont prévus afin que quelques logements soient à la disposition des étudiants québécois, qui les occuperont à tour de rôle lors de leur stage.

D'après les règlements sur les prêts et bourses, les étudiants peuvent bénéficier d'une aide financière pour le logement à l'extérieur du domicile de leurs parents et, dans le cas d'un stage obligatoire à l'étranger, le programme des prêts et bourses du ministère l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit la possibilité d'allouer des montants supplémentaires en fonction des coûts additionnels engendrés par cette exigence particulière.

L'étudiant doit prévoir l'achat d'un ordinateur portable.

Dans le cadre des activités cliniques du programme, l'étudiant doit également prévoir l'achat d'une trousse d'instruments.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Le programme est contingenté à 25 étudiants.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ou l'équivalent :

OU

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir atteint l'objectif 00XU (biologie) et 00XV (chimie).

OU

Etre titulaire d'un DEC technique en réadaptation physique et avoir réussi les cours suivants :

- Chimie 101 (00UL) et 201 (00UM) ou 202 (00XV)
- Mathématiques 103 (00UN)

OU tout autre DEC et avoir réussi les cours suivants :

- Biologie NYA : 301(OOUK) et 401
- Chimie NYA, NYB : 101 (OOUL), 201 (OOUM) et 202
- Mathématiques NYA, NYB : 103 (OOUN) et 203 (OOUP)
- Physique NYA, NYB, NYC : 101 (OOUR), 201 (OOUS) et 301-78 (OOUT)

Base universitaire

Avoir réussi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire dans une discipline connexe, à la date limite de la demande d'admission, et satisfaire à l'une des structures d'accueil collégiales précédentes ou l'équivalent.

De plus, le candidat devra se soumettre, au besoin, à des tests d'admission et à une entrevue.

Tous les étudiants doivent se conformer au Règlement relatif à la maîtrise du français dans les programmes d'études.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Catégories de candidats

Candidat collégien : personne qui détient un DEC et qui a complété les cours de la structure d'accueil exigée.

Candidat universitaire : personne qui a réussi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire dans une discipline connexe, à la date limite de la demande d'admission, et qui a satisfait à la structure d'accueil.

Sélection des candidats

La répartition des places entre les candidats collégiens et les candidats universitaires s'effectue selon l'excellence du dossier académique et la performance à l'entrevue.

Candidats collégiens

1re étape:

Pré-sélection : Dossier scolaire (100%)

Les candidats présélectionnés lors de la première étape sont convoqués à une entrevue individuelle.

2e étape:

Dossier scolaire (60%)

Entrevue (40%)

Cette entrevue vise à apprécier la motivation du candidat pour le programme et pour la profession podiatrique. De plus, quelques aspects de la personnalité du candidat seront appréciés.

Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement par ordre décroissant, jusqu'à ce que toutes les places pour la catégorie des candidats collégiens soient comblées.

Candidats universitaires

1re étape:

Pré-sélection : Dossier scolaire (100%)

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire (en %) par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par deux (2).

Les candidats présélectionnés lors de la première étape sont convoqués à une entrevue individuelle.

2e étape:

Dossier scolaire (60%)

Entrevue (40%)

Cette entrevue vise à apprécier la motivation du candidat pour le programme et pour la profession podiatrique. De plus, quelques aspects de la personnalité du candidat seront appréciés.

Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement par ordre décroissant,

jusqu'à ce que toutes les places soient comblées.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (195 crédits)

ANI1010	Anatomie humaine I (5 crédits)
ANI1011	Anatomie humaine II (5 crédits) (ANI1010)
ANI1014	Anatomie podiatrice (5 crédits)
BCM1011	Biochimie clinique I
BCM1012	Biochimie clinique II (BCM1011)
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
GAE1009	Administration d'une clinique (2 crédits)
HTL1006	Histologie fondamentale (2 crédits)
HTL1007	Histologie des systèmes anatomiques (2 crédits) (HTL1006)
MCB1013	Aspects fondamentaux de la microbiologie clinique
MCB1014	Microbiologie et infectiologie (2 crédits) (MCB1013)
MCH1001	Chirurgie générale en clinique podiatrice (1 crédit)
MDR1002	Dermatologie (4 crédits)
MDU1003	Soins d'urgence appliqués à la podiatrie (2 crédits)
MDU1004	Traumatologie (2 crédits)
MEI1001	Médecine interne
NRL1006	Neurologie clinique (POD1084)
PHL1001	Pharmacologie : principes et pathologies (BCM1001 ou BCM1011; PSL1004)
PHL1008	Pharmacologie et podiatrie
POD1003	Stage d'observation en podiatrie (1 crédit)
POD1006	Chirurgie podiatrice (2 crédits)
POD1007	Pathomécanique (4 crédits) (POD1066)
POD1040	Ethique, déontologie et aspects juridiques en podiatrie
POD1065	Aspects mécaniques et cinésiologiques de la podiatrie (4 crédits)
POD1066	Introduction à l'orthopédie
POD1068	Podopédiatrie
POD1069	Chirurgie de l'avant-pied (MCH1001; POD1006; POD1074)
POD1074	Chirurgie de reconstruction (MCH1001; POD1006)
POD1075	Internat clinique en podiatrie (15 crédits) (POD1071; POD1072; POD1073)
POD1079	Fondements en pratique clinique podiatrice (POD1092)
POD1081	Pathologies podiatrices (2 crédits) (POD1001 ou POD1092; POD1079)
POD1083	Clinique podiatrice générale (POD1054 ou POD1067 ou POD1082 ou POD1084)
POD1084	Habilités cliniques (4 crédits)
POD1089	Évaluation sommative en podiatrie (1 crédit) (POD1083; POD1101)
POD1090	Thérapie orthésique (2 crédits) (POD1066)
POD1091	Soins de plaies (PHL1008)
POD1092	Introduction à la podiatrie
POD1093	Technique et conception orthésique (POD1007)
POD1094	Introduction à la recherche en podiatrie
POD1096	Perfectionnement clinique et communautaire (2 crédits) (POD1083)
POD1098	Podiatrie sportive et de réadaptation
POD1099	Chirurgie des tissus mous (2 crédits) (POD1006)
POD1101	Clinique podiatrice I (4 crédits) (POD1079; POD1084)
POD1102	Clinique podiatrice II (4 crédits) (POD1101)
POD1103	Clinique orthopédique I
POD1104	Clinique orthopédique II
POD1105	Clinique d'imagerie médicale I (1 crédit)
POD1106	Clinique d'imagerie médicale II (1 crédit)
POD1107	Préparation à l'évaluation sommative en podiatrie (POD1071 ou POD1101 ou POD1102)
POD1204	Externat en podiatrie (9 crédits)
POD1207	Stage en milieu hospitalier (6 crédits) (POD1083; POD1091)
POD1208	Stage de chirurgie en cabinet privé (6 crédits)

PSL1004	Physiologie humaine I
PSL1005	Physiologie humaine II
PSS1009	Epidémiologie, santé communautaire et perspectives en podiatrie (2 crédits) (POD1070 ou POD1094)
PSY1012	Psychologie de la santé
PTL1019	Pathologie clinique (4 crédits)
RAL1002	Biophysique et radioprotection
RAL1015	Imagerie médicale (4 crédits)
TLM1008	Analyses de laboratoire (2 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

L'étudiant doit obligatoirement participer à une activité destinée à présenter les objectifs, le contenu et l'agencement des cours du programme, à l'occasion d'une séance d'accueil des nouveaux inscrits. Cette activité est non créditée.

L'étudiant doit participer aux ateliers prévus pour la recherche documentaire en bibliothèque et au moyen de l'Internet.

Pour s'inscrire à l'activité clinique POD1011 Clinique podiatrice générale, débutant à la session d'été de la 3e année, l'étudiant doit réussir le cours POD1080 Habiletés cliniques.

Pour s'inscrire aux activités cliniques des 3e et 4e années, les étudiants doivent réussir les activités cliniques précédentes.

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Régime pédagogique particulier du programme de doctorat en médecine podiatrice).